



2024-10-08

# INFO-NÉGO



Rejet de l'accord de principe

## Les prochaines actions seront décisives

Le rejet de l'accord de principe à 71 % a envoyé un message fort : Retourner à la table de négociation. Nous avons bien compris que le plan d'implantation imposé par l'Employeur ne correspondait pas à vos attentes. Toutefois, il est important de vous rappeler que cet accord vous a été soumis après plus de 18 mois de négociations acharnées et difficiles. Nous en étions rendus là!

Les prochaines étapes seront déterminantes. Nous devons vous rencontrer pour définir ce qui doit impérativement être discuté pour la suite des choses. Soyez préparés : Si l'Employeur persiste, des moyens de pression, incluant la grève, pourraient être inévitables.

Nous comptons sur votre solidarité et votre engagement total dans cette phase critique.

Solidairement,

L'équipe syndicale du SFMM (SCFP)

Ville de Pointe-Claire